



# Assemblée générale

Distr. générale  
9 janvier 2003

Cinquante-septième session  
Point 68, d, de l'ordre du jour

## Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Première Commission (A/57/512)]

### 57/96. Rapport de la Conférence du désarmement

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport de la Conférence du désarmement<sup>1</sup>,

Convaincue que la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement, joue un rôle primordial dans les négociations de fond sur les questions prioritaires de désarmement,

Estimant qu'il faut mener les négociations multilatérales de façon qu'elles aboutissent à des accords sur des questions concrètes à négocier,

Rappelant à cet égard que la Conférence a un certain nombre de questions urgentes et importantes à négocier,

1. Réaffirme le rôle de la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement ;

2. Engage la Conférence à remplir ce rôle en tenant compte de l'évolution de la situation internationale afin de progresser rapidement dans l'examen de fond des questions prioritaires inscrites à son ordre du jour ;

3. Se félicite du vif intérêt collectif manifesté par la Conférence pour que les travaux de fond commencent dès que possible à sa session de 2003 ;

4. Se félicite que la Conférence ait décidé de prier son président en exercice et son successeur de tenir les consultations qui s'imposeraient pendant l'intersession et, si possible, de formuler des recommandations, compte tenu de toutes les propositions et vues présentées ainsi que des débats qui ont eu lieu pendant la session de 2002 en vue d'atteindre ce but, comme il est indiqué au paragraphe 43 du rapport de la Conférence<sup>1</sup> ;

5. Prie le Secrétaire général de continuer à veiller à ce que la Conférence dispose des services d'appui administratif et technique et de conférence appropriés ;

6. Prie la Conférence de lui présenter, à sa cinquante-huitième session, un rapport sur ses travaux ;

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément n°27 (A/57/27).

7. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-huitième session la question intitulée « Rapport de la Conférence du désarmement ».

*57<sup>e</sup> séance plénière  
22 novembre 2002*